tomber dans l'autre extrême. C'est absolument ridicule. Le pays est démocratique et la population canadienne a le droit de voter en faveur de la nuance politique qu'elle désire. La tradition libérale-conservatrice appelée système bipartite, qui a régné dans notre pays un grand nombre d'années n'a certainement rien de sacré. La population de la région que je représente n'aimerait pas, j'en suis sûr, revenir aux jours où elle n'avait vraiment pas le choix au Canada. où elle se trouvait dans l'alternative de voter pour l'une ou pour l'autre aile du même parti, même si chacune portait une désignation différente, libérale ou conservatrice progressiste, et si chacune se composait d'un groupe différent d'hommes politiques.

Nous nous rendons compte que nous n'avons rien à gagner à revenir en arrière. Nous nous rendons compte qu'il n'y a aucune différence essentielle de doctrine et de programme entre l'opposition officielle et le gouvernement du jour. Dans les circonstances, il ne saurait être question d'un véritable système de dualité des partis. Le régime parlementaire britannique fonctionne au mieux à la faveur du système des deux partis opposés, pourvu qu'il y ait une différence réelle entre les deux, non pas ce semblant de lutte que se font, depuis des années, libéraux et conservateurs et qui se résume simplement à être tantôt au pouvoir tantôt dans l'opposition, le parti qui est dans l'opposition prenant une attitude progressiste pour chasser l'autre du pouvoir et les rôles étant complètement renversés une fois qu'il a réussi à s'emparer du pouvoir.

Il a été amplement démontré au cours de la présente session qu'il n'y a aucune différence fondamentale de politique entre le gouvernement actuel et le gouvernement libéral qui l'a précédé. Il n'y a rien dans le programme législatif du présent gouvernement qui puisse faire soupçonner qu'un changement réel de gouvernement a eu lieu le 10 juin. Des modifications ont bien été proposées aux lois existantes, mais il s'agit de modifications portant sur des chiffres plutôt que sur les principes.

Au cours de l'été, j'ai eu le bonheur de pouvoir rendre visite à un grand nombre de mes mandants et de parler avec eux des perspectives qu'ouvait la nouvelle législature. J'ai constaté une grande uniformité d'opinion sur certains sujets essentiels. Par exemple, les gens de Regina, en quelque sens qu'ils aient voté aux dernières élections, pensaient que la situation minoritaire du nouveau gouvernement donnerait plus de résultats cet automne qu'on n'en aurait pu obtenir de tout parti à majorité absolue. De plus, ils souhaitaient également que le nouveau gouvernement présente son programme législatif afin

qu'il puisse être jugé sur ses œuvres et non pas sur les discours prononcés par le premier ministre (M. Diefenbaker) et les membres de son cabinet.

Une voix: Qu'auriez-vous fait?

M. Ellis: Ils discernent, bien sûr, que la défaite du gouvernement, à la Chambre, sur une motion de défiance déterminerait bientôt des élections, mais, cette éventualité mise à part, il a été généralement reconnu que le nouveau gouvernement était tenu sur son honneur de remplir ses engagements, de poursuivre son programme actuel et de courir ses risques dans l'enceinte parlementaire.

Après les dernières élections, le premier ministre actuel avait, en tant que chef du parti victorieux, à décider de former un gouvernement ou de décliner l'invitation. Il n'y avait aucune contrainte. Il a décidé de former un gouvernement, et nous devons supposer qu'il l'a fait par désir de présenter le programme conservateur au parlement. Le gouvernment est moralement obligé de continuer à présenter des mesures comme celles qu'il a promises aux Canadiens avant le 10 juin et de continuer à en présenter tant qu'il jouira de la confiance de la majorité des membres des Communes. Cela devrait être évident pour tous les députés, me semble-t-il.

Bien entendu, je suppose que le premier ministre s'estime peut-être obligé de pourvoir aux besoins politiques du parti conservateur-progressiste. Il lui faut décider lui-même s'il doit accorder la priorité absolue aux obligations solennelles que son parti a contractées envers les Canadiens et exécuter autant qu'il le pourra son programme législatif ou bien si, dans l'esprit du gouvernement les besoins d'un parti politique doivent primer.

## M. Fraser: Le peuple d'abord.

M. Ellis: J'ai l'impression depuis quelque temps que les partisans du gouvernement se préoccupent bien plus de politique que de poursuivre la réalisation du programme promis au peuple du Canada avant les dernières élections. Nous en avions vu des traces dans les discours prononcés en cette enceinte. Nous en avons vu d'autres traces dans les discours prononcés à l'extérieur de cette enceinte. J'ai remarqué l'autre jour dans le Star de Windsor un compte rendu de l'assemblée conservatrice de mise en nomination pour l'un des sièges d'Essex. Je cite ici les mots mêmes d'un député conservateur, tels que les rapporte ce journal:

Le premier ministre ronge son frein et n'attend que l'occasion de dissoudre le Parlement.

A mon avis, le député qui a fait cette déclaration est un peu injuste envers le premier ministre. En effet, il donne à entendre